

point ici un sentiment particulier aux Docteurs de ce Royaume, mais une maxime commune avouée par les Canonistes & les Théologiens Séculiers & Réguliers de tous Pays & de tous Ordres.

Des Evêques François Si l'Auguste Bisayeul ne craignent point de déplaire à V. M. en lui rappelant une Doctrine, dont vôtre Auguste Bisayeul a reconnu l'utilité & la nécessité, à laquelle les Evêques de France,

de concert avec les Magistrats, ont rendu un témoignage authentique, & qu'en particulier l'illustre Mr. Bossuet a invinciblement démontrée dans un excellent Ouvrage pour la défense de la Doctrine du Clergé de France, qu'il a composé par ordre du feu Roi, & qui est entre les mains de V. M.

Cette maxime fondamentale n'a point arrêté les Prélats assembles à Ambrun, ils n'ont point eu la déférence de faire examiner au Pape & à l'Eglise les plaintes que Mr. l'Evêque de Senegal leur a portées; ils ont supposé un Corps de délit sans entrer dans l'examen des matières. Nous ne voyons dans cette Assemblée ni Conférences pacifiques, telles que le Pape les avoit demandées, ni soin de marquer les points

Si l'Auguste Bisayeul vivoit, ces Messieurs n'oseroient pas parler ainsi; on les a vû de son vivant plus zelez contre les Janfenistes qu'ils ne le sont aujourd'hui en leur faveur.

Il ne manque que la vérité à toute cette déclamation; 40. ou 50. personnes présentes au Concile, & qui y ont eu part, démentent tout ce qu'on avance ici, & le démentent unanimement; les Actes le démentent aussi: On y voit & les Conférences pacifiques, & tout ce que la charité a pu exiger. Etrange prévention! On croit le coupable sur sa parole, & on ne veut pas croire les Juges ni attendre les Actes pour prononcer